Diabète et permis : quelques minutes pour tout comprendre !

Les questions relatives au permis de conduire sont très fréquentes. Dans le cadre de ses actions et à la suite du programme 4 millions de visages, la Fédération vous propose de nouvelles explications.

Pour les personnes vivant avec un diabète, une visite médicale d'aptitude à la conduite peut être nécessaire afin que le permis de conduire soit valide.

- Qui sont les patients concernés ?
- Auprès de qui effectuer la visite médicale d'aptitude ?
- Quelle est la périodicité ?

Pour répondre à vos questions et en complément de la page sur la délivrance et le renouvelle du permis, ainsi que de la foire aux questions, la Fédération est ravie de vous proposer cette nouvelle vidéo explicative !

Je regarde la vidéo « Diabète et permis de conduire »

Pour plus d'informations sur les législations spécifiques et sur vos droits, consultez notre guide Diabète : connaître vos droits, faciliter vos démarches dans votre espace perso ou auprès de l'association locale la plus proche de chez vous : Mon espace perso | Fédération Française des Diabétiques (federationdesdiabetiques.org)

Et pour un échange individuel, vous pouvez contacter Jeanne, juriste au service Diabète et Droits, par mail à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org ou bien par téléphone lors d'une permanence, le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h au 01 40 09 24 25.